



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 54032

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur les enseignements qu'il a tirés, dans son domaine de compétence, de la présidence française de l'Union européenne lors du second semestre 2008, ainsi que sur les actions qui ont été initiées dans ce cadre et les premiers résultats obtenus.

Texte de la réponse

D'une manière générale, les actions de la présidence française dans le domaine du développement, ont été très satisfaisantes, tant au vu des résultats des grandes conférences internationales (Accra, Doha) qu'au vu de ses réponses aux crises (alimentaires et financières) qui touchent les pays en développement. Elle a aussi été l'occasion de communiquer largement sur les questions de développement (Journées européennes du développement) en associant toutes les parties prenantes. En matière d'efficacité de l'aide, le troisième forum de haut niveau d'Accra a constitué un succès pour l'Union européenne. Le programme d'action d'Accra a reflété les principales priorités de l'UE et la France a d'ores et déjà pris des initiatives pour sa mise en oeuvre, comme l'organisation du premier séminaire euro-malien sur la division du travail en novembre ou la réunion des ministres du développement à Bordeaux qui a émis des propositions pour mieux allouer l'aide européenne. L'action de la présidence française a de même largement contribué à faire émerger le consensus général lors de la conférence de Doha sur le financement du développement : l'objectif de 0,7 % du PIB en faveur du développement a été réaffirmé et assorti d'un engagement international en vue de recourir à des sources innovantes de financement. Par ailleurs, notre action résolue au sein des instances européennes a permis l'adoption rapide du règlement européen sur la facilité alimentaire, dès le 16 décembre 2008, remettant ainsi la lutte contre la faim au coeur des politiques de développement de l'UE. L'enveloppe budgétaire qui sera consentie, est significative et représente 1 milliard d'euros pour la période 2008-2010. À la suite de la crise financière, la présidence française a également insisté pour que les préoccupations de développement soient clairement présentes dans la déclaration du G20 (art. 14) adoptée à Washington, le 14 novembre 2008. Au cours de notre présidence et sous notre impulsion, l'Union européenne a tout autant intensifié le travail sur de nombreux chantiers sectoriels, en l'occurrence dans les domaines du renforcement des systèmes de santé, d'appui à la gouvernance locale, mais également en matière de migration et de développement. S'agissant de notre engagement en faveur de partenariats de développement crédibles et solides, les conclusions du Conseil de novembre 2008 sont venues rappeler que les négociations d'accords de partenariat économique, doivent être poursuivies dans un esprit d'écoute et de flexibilité avec nos partenaires des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, car ces accords sont essentiels pour l'intégration régionale et le développement de ces pays. Dans ce domaine comme dans d'autres volets de notre action extérieure, notre présidence européenne a donc largement contribué par sa réactivité à faire en sorte que le développement solidaire demeure une priorité en dépit d'un contexte de crise et de la tourmente financière.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54032

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6292

Réponse publiée le : 13 octobre 2009, page 9692